

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2015

Approbation du compte rendu de conseil

Séance du 15 mai 2015 : le compte rendu est adopté à la majorité (contre de Mme Boulesteix et de M. Poussin). Mme Boulesteix demande que les propos de Mme Lemaire soient modifiés quant à l'annonce de la composition du nouveau conseil municipal (1^{er} point de la séance). Madame Lemaire informe que cela n'est pas possible et que ses propos ont été intégralement retranscrits. Mme Boulesteix maintient son désaccord : cela ne retrace pas les faits qui se sont déroulés le 21 avril 2015. Madame Lemaire rappelle que ces démissions sont intervenues après la levée de séance. Elles n'apparaissent donc pas dans le registre des délibérations.

Dissolution des anciennes commissions

Madame Lemaire fait part de la dissolution des anciennes commissions suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux. Madame Lemaire fait lecture d'une lettre de la Préfecture, du Bureau des Collectivités Territoriales Chargé de l'intercommunalité

I – La Commission d'Appel d'Offres

Il n'y a pas besoin de réélections car il reste 3 titulaires et 1 suppléant .

II - Les conséquences sur les Syndicats intercommunaux :

La commune de St Christophe sur le Nais adhère au SI suivants :

- SI Collège de Neuvy-le-Roi : 2 délégués : M. Guittou (Président du SI, démissionnaire du CM), Mme Lemaire (membre)
- SI Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre : 2 délégués (Mme Lemaire, M. Hervet Garcia)
- SIVOM de l'Escotais : 5 délégués : M. Guittou démissionnaire du CM), Mme Pirondeau (démissionnaire du CM) M. Guérin, M. Meunier et Mme Lemaire.
- SIEIL 2 délégués (M. Guérin, Mme Lemaire)
- CAVITES 37 2 délégués (M. Meunier, Mme Lemaire)

La démission du mandat de conseiller municipal n'entraîne pas automatiquement la démission du mandat de délégué de la commune auprès du syndicat si celle-ci n'est pas précisée par les intéressés.

III -Les conséquences sur la CC Racan

La commune, qui compte plus de 1 000 habitants, dispose de 4 conseillers au conseil communautaire de la CC Racan, élus par fléchage lors des élections municipales :

Mme LEMAIRE, maire

Mme PIRONDEAU, 2^e adjointe démissionnaire - POSTE VACANT

M. GUERIN, 3^e adjoint

M. GUITTON, conseiller démissionnaire - POSTE VACANT

Par conséquent :

- **pour remplacer Mme PIRONDEAU : Mme Anna COURTOIS**, placée en 3^e position sur la liste "Ensemble pour St Christophe sur le Nais" et n'exerçant pas de mandat communautaire.

- **pour remplacer M. GUITTON : M. André LASCAUD**, placé en 2^e position sur la liste "Ensemble pour St Christophe sur le Nais" et n'exerçant pas de mandat communautaire.

Election du nouvel adjoint – remplacement poste pour poste (2nd adjoint)

Madame Lemaire rappelle la vacance du poste du 2nd adjoint suite à la démission de Marion Pirondeau, démission acceptée par Monsieur le Préfet en date du 5 mai 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide en application de l'article L2122-10 du CGCT, que l'adjoint qui sera élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Election du 2nd adjoint

Madame Lemaire, Maire, fait un appel à candidature pour occuper le poste de 2nd adjoint. Elle précise : conformément à la circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 13 Mars 2014, Circulaire NOR : INT/A/1405029C, art 4.2, « aucune disposition n'impose de remplacer un adjoint ayant cessé ses fonctions par un nouvel adjoint de même sexe. Cette procédure peut ainsi conduire à un écart supérieur à un entre les adjoints de chaque sexe. »

Monsieur André LASCAUD se propose en tant que candidat à cette élection.

Monsieur André Lascaud est élu à l'unanimité et immédiatement installé au poste de 2nd adjoint au maire.

Délégations aux adjoints

Madame Lemaire fait part des délégations accordées aux adjoints :

1^{er} Adjoint : Monsieur Meunier Jean-Jacques:

Délégations : gestion personnel technique, bâtiments publics (fonctionnement – gestion- location) ; achats de produits et consommables ; entretien voirie, cimetièrre, urbanisme, Espaces verts et de loisirs,
En l'absence du maire : Finances (ordonnancement des dépenses et émission de titres)
Signature des contrats et conventions pour lesquels le Conseil Municipal a donné son accord ;
Signature des délibérations du Conseil Municipal ;
Certification matérielle et conforme des pièces et documents, légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT

2^{ème} Adjoint : Monsieur Lascaud André :

Délégations : Suppléance du 1^{er} Adjoint
en relais du 1^{er} Adjoint, gestion du personnel technique ;
Environnement, rivières, vie associative (conventions, assurances et statuts), Rédaction règlement et contrat de salles
Habitat, Urbanisme, Suivi travaux, Médiation/réclamations, Gens du voyage, Suivi archives et textes législatifs, Affaires sociales, Ordures ménagères

3^{ème} Adjoint : Monsieur Guérin Thierry:

Délégations : programmation bâtiments, patrimoine, projets, enfouissement des réseaux, développement durable, système informatique et communication, bulletin municipal, News Letter, internet, PLU

4^{ème} Adjoint : Madame Courtois :

Délégations : organisation fêtes et cérémonies (compris achats de produits y afférant et signature des contrats dans la limite du budget), banquet des anciens et colis, enfance, jeunesse, culture, sports, affaires scolaires, commande de produits d'entretien, suppléance entretien des locaux.

Au vu des délégations accordées et des temps de présences requis pour l'exercice de ces délégations, il y a lieu de voter les indemnités maximales pour les adjoints, à savoir 16,5% de l'IB 1015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. Poussin et Mme Boulesteix), décide de voter les indemnités maximales aux 4 adjoints au maire, à savoir 16,5% de l'IB 1015.

Constitution des nouvelles commissions

Annulation des délibérations 32 à 45 du 3 avril 2014 portant constitution des commissions communales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'annuler les différentes commissions communales créées par délibérations 32 à 45 du 3 avril 2014.

Commission des Finances

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la Commission des Finances sera composée des onze membres constituant le Conseil Municipal.

Commission des Ressources Humaines

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de constituer la Commission Ressources Humaines qui sera composée des membres suivants : Mesdames Lemaire, Courtois et Messieurs Meunier, Guérin, Lascaud et Poussin.

Commission bâtiments, voirie, sécurité, chemins, espaces verts, fleurissements :

M. Meunier 1^{er} Maire Adjoint assurera la présidence. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de constituer la Commission bâtiments, voirie, sécurité, chemins, espaces verts, fleurissements avec les membres suivants : Madame Courtois et Messieurs Guérin, Poussin, Portenseigne, et Lascaud

Commission Vie associative, environnement, déchets, rivières, réglementation, conventions et relations publiques

M. Lascaud 2^{ème} Maire Adjoint assurera la présidence. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de constituer la Commission Vie associative, environnement, déchets, rivières, réglementation, conventions et relations publiques avec les membres suivants : Mesdames Courtois, Renaud, Barbé-Vacchiano, Boulesteix et Monsieur Hervet-Garcia

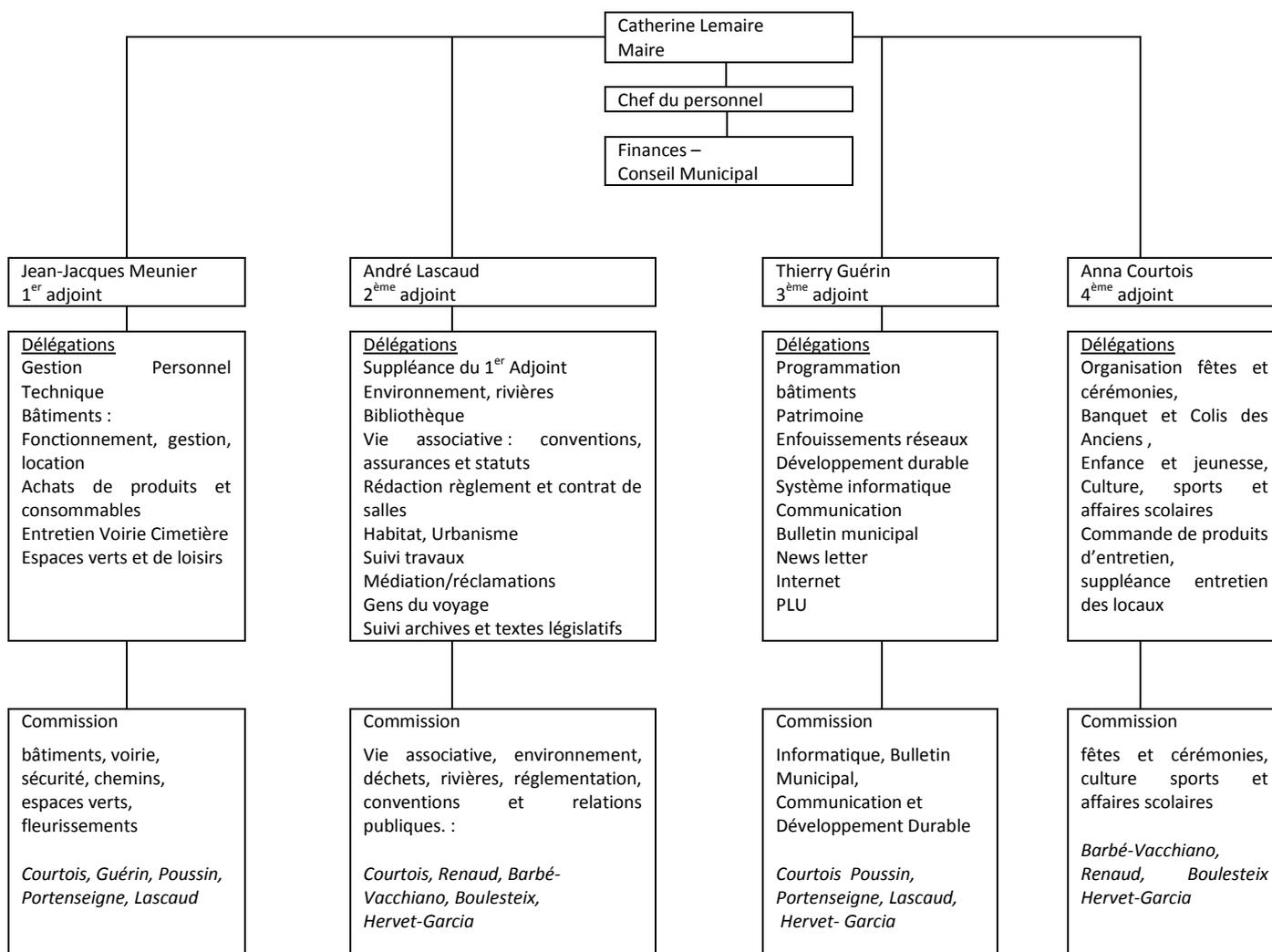
Commission Informatique, Bulletin Municipal, Communication et Développement Durable

M. Guérin 3^{ème} Maire Adjoint assurera la présidence. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de constituer la Commission Informatique, Bulletin Municipal, Communication et Développement Durable avec les membres suivants : Madame Courtois et Messieurs Poussin, Portenseigne, Lascaud, et Hervet Garcia

Commission fêtes et cérémonies, culture, sports et affaires scolaires

Mme Courtois 4^{ème} Maire Adjoint assurera la présidence. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de constituer la Commission fêtes et cérémonies, culture, sports et affaires scolaires avec les membres suivants : Mesdames Barbé-Vacchiano, Renaud, Boulesteix et Monsieur Hervet-Garcia

Organigramme



Réfection des canalisations au cimetière

Monsieur Meunier, Maire Adjoint fait part des devis pour la réfection de la canalisation d'eau au cimetière.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de M. Vincent Boigard au prix de 1575€TTC pour une réfection du réseau enterré.

Acquisition véhicule pour les services techniques

Monsieur Meunier, Maire Adjoint, fait part de différents devis pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques :

Le Conseil Municipal à la majorité (abstention de M. Poussin et Mme Boulesteix), décide d'acquérir le véhicule Renault Master 3 auprès du garage Charpentier sis à Château-Renault au prix de 13799.13€TTC (véhicule d'occasion).

Analyse du parc informatique de l'école – société Actevolis :

Le Conseil Municipal à la majorité (abstention de Mme Boulesteix et M. Poussin), décide de retenir la proposition de la société Actevolis pour l'analyse et la tentative de réparation d'une dizaine de postes (forfait 2 jours) pour 1632 €TTC.

Cette demande est urgente car le réseau ne fonctionne pas bien et qu'il est utilisé pour les Temps d'Activités Périscolaires. La Société Actevolis avait été retenue pour la fourniture d'un ordinateur portable.

Système anti-intrusion et alarme incendie Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Mme Boulesteix et M. Poussin), décide de retenir la proposition de la société CFDS pour le remplacement du système anti-intrusion de la mairie d'un montant de 2299,02€TTC et de l'alarme incendie d'un montant de 360,72€TTC.

PEDT : Madame Lemaire informe que le PEDT rédigé par le comité de pilotage, a été envoyé à l'académie, afin de bénéficier du fonds d'amorçage. Un exemplaire du PEDT est disponible en mairie pour consultation.

Création poste d'animation 4/35^{ème} pour les TAP

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territorial de 2nde classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 15 juin 2015 au 3 juillet 2015 inclus, à temps non complet, d'une durée de 4/35^{ème}.

horaires de la Garderie

Suite à l'enquête menée auprès des familles, le Conseil Municipal à la majorité (abstention de Mme Boulesteix et M. Poussin) décide des horaires d'ouverture suivants pour la garderie à compter de la rentrée scolaire :

Matin : 7h30 – 8h30 ; Soir : 16h00 -18h30

Le système de facturation sera réétudié lors d'une prochaine commission et soumis à la ratification du Conseil Municipal.

Formation musicale – Ecole de musique de Neuillé – intervention dans le cadre des TAP :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce devis de l'école de musique de Neuillé, pour une intervention dans le cadre des TAP pour un montant de 1470€ pour une intervention de 1h30/semaine sur 35 semaines.

Par ailleurs, Madame Lemaire informe que des cours de musique seront dispensés dans une salle mise à disposition le lundi soir pour des enfants et des adultes (accordéon, harmonica, piano..). 8 enfants et 2 adultes seraient concernés pour ces cours à Saint Christophe sur le Nais.

Acquisition Plaque de Rue suite à erreur dans la rédaction du patronyme.

Madame Lemaire, Maire, rappelle qu'une rue de la Commune est dénommée rue Elisabeth Leport mais la plaque est mal orthographiée. Le patronyme de cette résistante, déportée et décédée à Auschwitz s'écrit en deux mots : Le Port. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder au changement de cette plaque de rue.

Pique-Nique Musical : il aura lieu le 21 juin 2015 de 11h00 à 17h00 Place Jehan d'Alluye, sous l'égide du Comité des Fêtes avec la présence de 5 formations musicales.

Borne électrique Place Jehan d'Alluye : les travaux d'installation débuteront le 22 juin 2015. L'implantation de la boîte à livres se fera à suivre.

Festivités du 14 juillet : ces festivités auront lieu à Saint Patern Racan. La réunion de préparation aura lieu le 22 juin 2015.

Commission festivités : elle se réunira le 23 juin. Divers devis pour le spectacle de Noël ont été demandés et seront étudiés durant ladite commission.

Concours Photos territoire communal : Madame Lemaire fait part de l'organisation d'un concours photos sur la commune, ouvert aux seuls résidents de la commune. La photo devra être prise sur le territoire communal. Il y aura une catégorie photo couleur et une catégorie photo noir et blanc. Une participation par personne possible dans chaque catégorie. Le jury sera composé de 6 personnes.

Présence des pigeons sur le territoire communal : il est à noter une baisse de la population des pigeons suite aux deux passages du fauconnier. Le prochain passage est prévu à l'automne.